



CENI

COMMUNIQUE

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) porte à la connaissance du public que l'Arrêté portant nomination des membres des Commissions Electorales Provinciales Indépendantes (CEPI) pour les élections de 2015 est déjà signé.

Il est publié sur le Site de la CENI, dans le Journal le Renouveau du Burundi et affiché aux sièges des CEPI.

Le programme de présentation des membres des CEPI par province sera communiqué aux intéressés par le Responsable de la structure légère.

Fait à Bujumbura, le 30/09/2014

Pierre Claver NDAYICARIYE
Président.



« Ensemble pour les élections démocratiques, libres, apaisées, inclusives et transparentes »